

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maïka Thérien

<https://www.cadre21.org/membres/7995ad83dce82868f4cd4c64>

Date d'obtention : 2024-04-23 20:04:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important d'appliquer la méthode comme prescrit afin de protéger l'élève tout en lui offrant un soutien cohérent et adapté ses besoins. Il est aussi important de respecter la limite de notre rôle et de faire appel aux autres différents acteurs afin de venir en aide aux jeunes de manière collaborative.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes réflexes d'intervention seront davantage standardisés et je me sentirai davantage outillée à faire face à ces situations difficiles pour le jeune de manière méthodique et organisée.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention d'accueillir la victime sans jugement et d'avoir un discours rassurant auprès des élèves qui vivent de la détresse suite à des situations de sextos.